

NOTE D'ANALYSE

LES FRANÇAIS ET LE TRAITÉ DU MERCOSUR : LE REJET D'UN MAUVAIS LIBRE-ÉCHANGE

Étude exclusive Norstat pour l'Institut pour le Progrès



En synthèse : Un rejet du traité Mercosur, le rejet d'un mauvais libre-échange

L'Institut pour le Progrès dévoile une étude d'opinion exclusive, réalisée par Norstat les 26 et 27 avril 2026 auprès d'un échantillon représentatif de 1 002 Français, portant sur leur perception de l'accord UE-Mercosur et des viandes importées d'Amérique du Sud. À la lumière des récentes révélations et enquêtes sur les conditions de production de la viande brésilienne, les résultats révèlent un consensus massif et transpartisan : 92 % des Français estiment que l'accord menace les agriculteurs, 73 % se défient des viandes sud-américaines, et 94 % réclament la suspension de l'accord tant que des garanties strictes ne sont pas apportées.

Contexte. L'Institut pour le Progrès a commandé une étude d'opinion afin de mesurer la perception des Français à l'égard de l'accord UE-Mercosur et, plus particulièrement, des viandes importées d'Amérique du Sud, point clivant des débats sur le sujet du traité.

Un accord perçu comme une menace pour les agriculteurs français. 92 % des Français estiment que l'accord UE-Mercosur met en danger les agriculteurs et éleveurs français, dont 52 % qui adhèrent totalement à cette idée. Seuls 8 % considèrent que l'accord ne représente pas un danger.

Une défiance généralisée envers les viandes importées. 73 % des répondants déclarent ne pas avoir confiance dans la viande importée d'Amérique du Sud (Brésil, Argentine), dont 31 % qui n'ont « pas du tout » confiance. À peine 5 % expriment une confiance totale.

Une forte préoccupation sur les conditions de production. 77 % des répondants se disent préoccupés par les conditions de production de la viande brésilienne (déforestation, usage d'antibiotiques, contrôles sanitaires), dont 38 % qui se déclarent même « très préoccupés ».

Le refus d'une importation à deux vitesses. 92 % des Français jugent inacceptable que la viande importée échappe aux normes sanitaires, environnementales et de bien-être animal imposées aux agriculteurs européens, dont 70 % qui considèrent cela « pas du tout acceptable ». Moins de 2 % trouvent cette différence de traitement « normale ».

Une concurrence jugée déloyale. 93 % des répondants considèrent que les conditions de production de la viande brésilienne, dont l'exportation est largement dominée par un groupe industriel en partie contrôlé par l'État brésilien, créent une concurrence déloyale vis-à-vis des éleveurs européens. 69 % voient cette concurrence déloyale « clairement ».

Un appel quasi-unanime à la suspension de l'accord. 94 % des répondants demandent la suspension de l'application de l'accord UE-Mercosur tant que des garanties strictes ne sont pas apportées. Près de 6 Français sur 10 (56 %) demandent même une suspension totale, contre 38 % qui souhaitent une suspension partielle et temporaire. Seuls 6 % s'y opposent.



Alexis Sémanne, Directeur du Comité scientifique et Président de l'Institut pour la Propriété Privée :

« L'échange est un droit naturel comme la propriété », écrivait Bastiat ; mais le Mercosur n'est pas du libre-échange, c'est une concurrence asymétrique entre producteurs français sur-réglementés et concurrents soumis à des standards bien moins coûteux. Le rejeter n'est donc pas refuser le commerce : c'est refuser un faux libre-échange qui sacrifie nos agriculteurs au nom d'une ouverture déloyale. »

Étude réalisée en ligne par Norstat, l'un des principaux instituts européens de collecte de données pour les études de marché, membre d'ESOMAR. Échantillon de 1 002 répondants représentatifs de la population française, interrogés les 26 et 27 avril 2026.

Edito : Un rejet du Mercosur qui n'est pas un rejet du libre-échange

L'accord UE-Mercosur est avant tout un traité de libre-échange : sa ratification massive aurait pu, dans un autre contexte, valoir au libéralisme économique une victoire d'opinion en France, pays traditionnellement marqué par une défiance à l'égard de l'ouverture commerciale. Or les chiffres de cette enquête disent l'inverse : 92 % des Français jugent l'accord dangereux pour leurs agriculteurs, 94 % en réclament la suspension. À première vue, le verdict ressemble à un rejet du libéralisme. À y regarder de plus près, il est exactement l'inverse.

Ce que rejettent les Français, ce sont les conditions faussées du libre-échange

La théorie économique du libre-échange, d'Adam Smith à David Ricardo, et jusqu'aux développements contemporains, ne soutient le bénéfice mutuel des échanges qu'à des conditions précises : règles de production comparables, information transparente, absence de subventions cachées, *comparable rule of law*, et concurrence non faussée par un acteur dominant ou par l'État.

Aucune de ces conditions n'est réunie dans l'accord UE-Mercosur s'agissant de la viande brésilienne où la quasi-totalité des exportations semble dominée par un groupe industriel en partie contrôlé par l'État brésilien ; les normes sanitaires, environnementales et de bien-être animal y sont structurellement inférieures à celles imposées aux éleveurs européens ; et le différentiel de coûts ne tient pas à un avantage comparatif naturel mais à une différence de régulation. Les Français ne rejettent donc pas la liberté d'échanger : ils rejettent une asymétrie que la théorie elle-même condamne, et que tout libéral cohérent devrait dénoncer.

Un libéralisme doublement faussé : par un soutien de l'Etat brésilien au Brésil et par des boulets mis aux pieds des entreprises françaises par l'Etat français

Du point de vue libéral, la position majoritaire des Français est parfaitement défendable et même salutaire. Un libre-échange ne crée de la prospérité que si le terrain de jeu est égal. Or il est doublement faussé. D'un côté, les dés sont pipés au Brésil par l'opacité, les pratiques agricoles non réformées et la captation par un quasi-monopole adossé à l'État. De l'autre côté, et c'est l'angle mort du débat français, l'éleveur européen, et plus largement le producteur français, traîne des boulets que ses concurrents n'ont pas : pression fiscale parmi les plus élevées de l'OCDE, empilement réglementaire, coût du travail alourdi par les charges sociales, et une sur-étatisme de l'économie qui transforme chaque acte productif en parcours d'obstacles administratifs.

L'analogie avec la filière automobile et les véhicules chinois est éclairante. L'arrivée massive de voitures chinoises subventionnées sur le marché européen ne traduit pas un triomphe du marché libre : elle révèle qu'un industriel ne peut pas gagner à l'export quand son propre pays a fait de la production une activité fiscalement et réglementairement punie, tandis que l'autre subventionne, protège et oriente sa filière. La viande brésilienne pose, mutatis mutandis, le même problème.

La voie libérale n'est donc pas de refuser le commerce, mais d'exiger deux choses simultanément : que les partenaires se conforment à des standards comparables, et que l'Europe, et la France en particulier, cesse de saboter ses propres producteurs avant même qu'ils n'entrent dans l'arène concurrentielle. Le libéralisme, le vrai, n'est pas la naïveté : c'est l'exigence de règles équitables, et la liberté laissée à ceux qui produisent. Tant que l'un de ces deux piliers manque, vouloir suspendre l'accord n'est pas une concession au protectionnisme, c'est une exigence de cohérence libérale.

Un réveil européen sur la mondialisation ?

Au-delà du seul cas Mercosur, l'opinion exprimée par les Français peut être lue comme un signal politique majeur adressé à l'ensemble des dirigeants européens. Depuis trois décennies, l'Union européenne a multiplié les accords de libre-échange en partant du présupposé que l'ouverture commerciale produirait, presque mécaniquement, croissance et prospérité partagées. Le bilan est aujourd'hui plus contrasté : désindustrialisation accélérée, dépendances stratégiques accrues vis-à-vis de la Chine, perte de souveraineté agricole et énergétique, et délitement de pans entiers du tissu productif dans les territoires. Le rejet massif du Mercosur n'est pas un sursaut isolé ; c'est l'expression d'une lassitude profonde face à une mondialisation que les Européens subissent davantage qu'ils ne la façonnent.

Le constat est pourtant simple : les Européens continueront à être les perdants de la mondialisation tant qu'ils ne se donneront pas les moyens d'en être les gagnants. Cela suppose un changement de logiciel à plusieurs niveaux. D'abord, refuser tout accord commercial qui ne garantit pas une réciprocité réelle des normes, des standards et des contrôles, non par protectionnisme, mais par rigueur économique. Ensuite, alléger massivement le fardeau fiscal, social et réglementaire qui pèse sur les producteurs européens, afin qu'ils puissent affronter la concurrence internationale à armes comparables plutôt que ligotés. Enfin, repenser une stratégie industrielle, agricole et énergétique européenne fondée sur la libération des forces productives plutôt que sur l'empilement de directives et la multiplication des taxes. Sans ce sursaut, chaque nouvel accord commercial sera vécu comme une nouvelle dépossession.

L'enquête révèle ainsi bien plus qu'un rejet d'un traité : elle dessine en creux les contours d'une exigence politique. Les Français, et avec eux nombre d'Européens, ne demandent pas la fermeture des frontières mais que leur continent cesse d'être la variable d'ajustement de la mondialisation. Les Européens sont devenus sur beaucoup de plans, les perdants de la mondialisation et ce sentiment emporte avec lui l'optimisme nécessaire pour bien aborder les défis à venir. Le bon Président Pompidou avait dit en 1969, à l'occasion de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, que si les Français ouvraient leurs frontières, c'était pour gagner, cette exigence semble avoir été un peu oubliée. C'est désormais aux prochains dirigeants européens de répondre à cet appel plutôt que de se contenter de dénoncer une montée des mécontentements qui n'est que la conséquence d'une fuite en avant qui n'a déjà que trop duré.



Michael Miguères
Président de l'Institut pour le Progrès

L'Institut pour le Progrès fondé en 2021, est un think tank indépendant, association française de type Loi 1901, sans affiliation partisane, dédié à la promotion du débat d'idées autour du progrès.

Il s'inspire des travaux de penseurs comme Condorcet et de l'héritage politique de Georges Pompidou, ancien Premier ministre puis président de la République française qui a été à l'origine de la période de modernisation et de prospérité de la France, et dont la vision d'avenir, la volonté politique et les principes économiques guident ses réflexions.

L'Institut s'inspire de la philosophie de Georges Pompidou, qui prônait un progrès équilibré combinant développement économique, innovation technologique et préservation de l'identité culturelle. Pompidou, président de 1969 à 1974, a marqué la France par sa volonté de moderniser le pays tout en restant ancré dans ses valeurs républicaines. L'Institut reprend cette ambition en organisant des événements, comme des hommages à Pompidou, pour explorer comment ses principes – modernisation industrielle, ouverture internationale et foi en la science – peuvent éclairer les défis contemporains. Cet héritage se traduit par une approche pragmatique, cherchant à concilier croissance économique, progrès social et cohésion nationale.

L'Institut place le progrès scientifique au cœur de sa mission, sous le credo « pour le progrès humain par le progrès des sciences ». Il promeut l'idée que les avancées scientifiques et technologiques sont des leviers essentiels pour améliorer la condition humaine, que ce soit dans les domaines de la santé, de l'éducation ou de l'environnement. À travers des débats avec des experts, des publications comme des notes d'analyse et des rapports, l'Institut explore comment la recherche scientifique peut répondre aux enjeux globaux, tout en veillant à ce que ces avancées soient éthiques et accessibles. Cette vision s'inscrit dans une perspective humaniste, où la science est un outil au service du bien-être collectif et de l'émancipation individuelle.

Nouvelles industries, technologies et innovation

L'Institut accorde une attention particulière aux nouvelles industries et technologies, comme l'économie numérique, l'intelligence artificielle, les biotechnologies ou les énergies propres. Il cherche à anticiper les transformations économiques et sociales induites par ces secteurs en organisant des rencontres avec des acteurs publics, privés et institutionnels. Ces discussions visent à encourager l'innovation pour maximiser les bénéfices sociaux. L'Institut met également l'accent sur la formation et l'éducation pour préparer les citoyens aux métiers de demain, en lien avec ces industries émergentes.

Présidé par Michael Miguères, auteur notamment du livre *Pompidou, le dernier qui a fait gagner la France* (Editions Ramsay, 2016) et éditorialiste économique, l'Institut pour le Progrès se distingue par son engagement à rassembler des points de vue divers, à produire des analyses prospectives et à formuler des propositions concrètes. En s'appuyant sur l'héritage de Pompidou, il défend une vision du progrès qui allie ambition scientifique, innovation industrielle et prospérité collective, pour bâtir une société orientée vers le Progrès.

I. Méthodologie et contexte de l'enquête

1.1 Le contexte : un débat public en train de basculer

L'enquête s'inscrit dans un moment politique singulier. L'accord UE-Mercosur, conclu en décembre 2024 puis signé politiquement par la Commission européenne, est entré dans sa phase de ratification au sein des États membres et du Parlement européen, avec une application provisoire prévue pour le 1er mai 2026.

Plusieurs reportages d'investigation publiés en France et au Brésil au cours des mois précédant l'enquête ont mis en lumière des pratiques qui choquent l'opinion : déforestation continue dans les zones d'élevage, recours intensif à des antibiotiques par ailleurs interdits dans l'Union européenne, défaillances des contrôles sanitaires, et concentration de la quasi-totalité des exportations entre les mains d'un unique groupe industriel en partie contrôlé par l'État brésilien. L'École de guerre économique a publié, le 17 avril 2026, une étude qualifiant le Mercosur de cas d'école de guerre économique délibérée, dont l'enjeu central serait moins commercial que stratégique. Reprise dans une enquête du Journal du Dimanche, l'analyse pointe une convergence entre l'État brésilien et le groupe JBS, leader mondial de la viande, dont le chiffre d'affaires dépassait 76 milliards d'euros en 2025, soutenu depuis deux décennies par la banque publique brésilienne BNDES. Comme le résume l'analyse, cette convergence n'est pas conjoncturelle : elle est le produit d'une doctrine construite de longue date.

Autre élément : l'eurodéputée Céline Imart, agricultrice et membre du groupe PPE, a publiquement dénoncé sur X et dans les colonnes du JDD ce qu'elle qualifie de cheval de Troie de la viande brésilienne, et adressé à la Commission une demande de clarification sur la captation possible des contingents par un seul opérateur. À ses côtés, l'eurodéputé belge Benoît Cassart (Renew) a annoncé saisir formellement la Commission par lettre le 23 avril, redoutant qu'un mécanisme aussi inédit puisse être ensuite reproduit dans tous les futurs accords commerciaux européens.

Ces révélations ont rencontré la mobilisation persistante des organisations agricoles européennes, qui dénoncent depuis des années les conditions asymétriques de l'accord. Le sujet a quitté l'orbite étroite des cercles spécialisés pour s'installer durablement dans le débat public.

C'est sur cet arrière-plan que l'Institut pour le Progrès a souhaité prendre la mesure exacte de l'opinion française : non pour confirmer une intuition, mais pour la documenter avec la rigueur que requiert un débat démocratique.

1.2 La structure du questionnaire

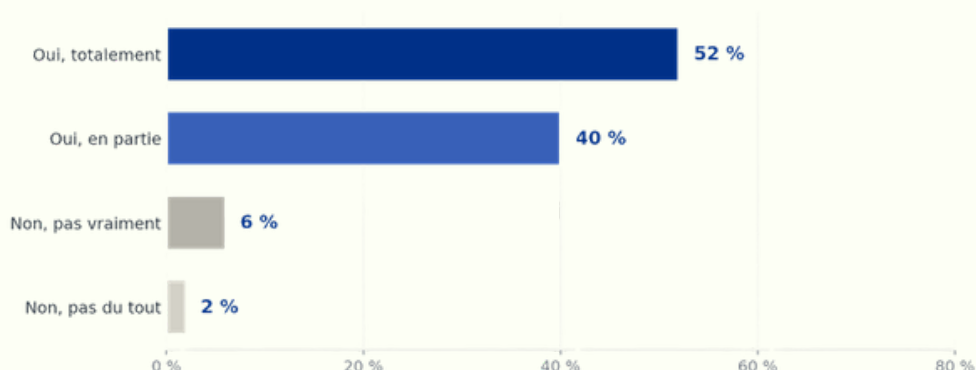
Le questionnaire articule six questions principales, formulées dans un langage neutre et factuel, couvrant chacune une dimension précise du débat : (i) l'évaluation du danger de l'accord pour les agriculteurs français ; (ii) la confiance accordée à la viande importée d'Amérique du Sud ; (iii) la préoccupation à l'égard des conditions de production de la viande brésilienne ; (iv) l'acceptabilité d'une importation échappant aux normes européennes ; (v) la qualification de cette situation comme concurrence déloyale ; (vi) le souhait d'une suspension de l'accord.

L'ordre des questions a été conçu pour aller du général au spécifique, et de l'évaluation factuelle à l'expression d'une préférence politique. Cette progression permet de tester la robustesse des réponses : un répondant qui exprime une défiance générale peut, à l'étape suivante, juger acceptable la situation ; ou inversement. Or les six réponses convergent toutes dans le même sens et avec une intensité comparable, ce qui confère à l'ensemble une cohérence que l'analyse statistique seule rend difficilement contestable.

II. Un accord perçu comme une menace pour les agriculteurs français

Question 1 L'accord met-il en danger les agriculteurs et éleveurs français ?

« Selon vous, l'accord UE-Mercosur met-il en danger les agriculteurs et éleveurs français ? »



Sondage Norstat / Institut pour le Progrès — 1 002 Français — 26-27 avril 2026

Une adhésion massive et intense

92 % des Français interrogés estiment que l'accord UE-Mercosur met en danger les agriculteurs et éleveurs français. Ce chiffre, à lui seul, ne dit pourtant pas l'essentiel : la qualité de l'adhésion compte autant que sa quantité. Or 52 % des répondants, soit plus d'un Français sur deux, adhèrent totalement à cette idée. C'est cette intensité qui distingue le dossier Mercosur d'opinions plus diffuses ou plus volatiles : on n'a pas affaire à un acquiescement de surface, mais à une conviction structurée.

Symétriquement, le rejet de cette idée tombe à un niveau-plancher : 8 % seulement, dont 2 % seulement de répondants qui considèrent que l'accord ne présente « pas du tout » un danger. Sur un sujet de politique commerciale habituellement perçu comme technique et lointain, une telle polarisation est inhabituelle. Elle traduit l'achèvement d'un long travail d'information par les organisations professionnelles agricoles, par la presse d'investigation, et par les responsables politiques de tous bords qui se sont saisis du sujet.

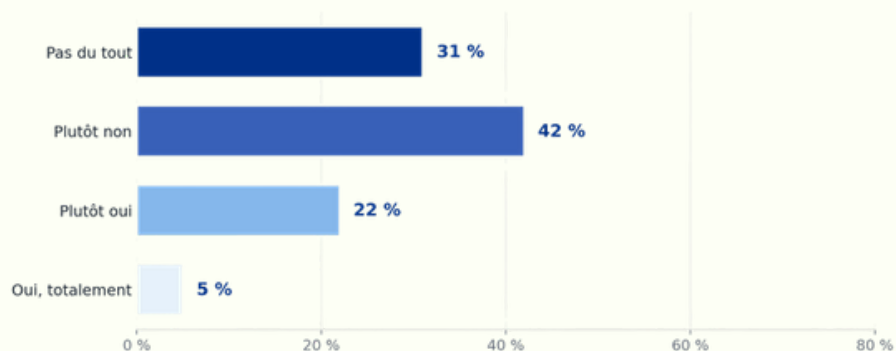
L'opinion exprimée n'est pas qu'une intuition : elle s'adosse à une lecture économique solide. L'accord UE-Mercosur ouvre des contingents d'importation significatifs sur des produits sensibles, viande bovine, volaille, sucre, éthanol, produits par des filières dont les coûts de revient sont structurellement inférieurs à ceux des filières européennes. Cet écart de coût ne tient pas, ou très partiellement, à une productivité supérieure. Il tient pour l'essentiel à un différentiel réglementaire : usage d'antibiotiques de croissance interdits dans l'Union, normes de bien-être animal moins exigeantes, accès au foncier facilité par la conversion de zones forestières, fiscalité et coût du travail incomparables avec ceux qui s'imposent en Europe. Dans ces conditions, le « danger » identifié par les Français n'est pas une projection anxieuse mais le constat d'une équation économique : à qualité réglementaire inégale, le marché choisira mécaniquement le moins-disant. Les éleveurs européens, déjà soumis à une pression de marges considérable, n'ont pas les moyens de baisser leurs coûts au niveau brésilien sans renoncer aux exigences mêmes que la société européenne leur impose.

L'un des enseignements politiques majeurs de ce résultat tient à son caractère transpartisan. À 92 %, le bloc d'opinion qui juge l'accord menaçant pour les agriculteurs traverse nécessairement toutes les sensibilités politiques, toutes les classes d'âge, toutes les catégories socioprofessionnelles, toutes les zones géographiques. Aucun camp politique ne peut prétendre porter seul cette demande ; aucun ne peut non plus l'ignorer sans risque. C'est une donnée essentielle pour la suite du processus politique européen.

III. Une défiance généralisée envers les viandes sud-américaines

Question 2 Avez-vous confiance dans la viande importée d'Amérique du Sud ?

« Avez-vous confiance dans la viande importée, notamment en provenance d'Amérique du Sud (Brésil, Argentine), vendue en France ? »



Sondage Norstat / Institut pour le Progrès — 1 002 Français — 26-27 avril 2026

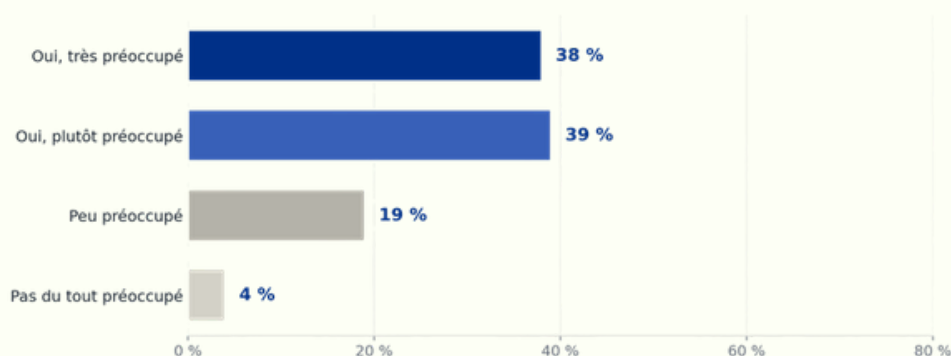
Une défiance qui descend dans les rayons

73 % des répondants déclarent ne pas avoir confiance dans la viande importée d'Amérique du Sud, et 31 % n'y ont « pas du tout » confiance. À l'autre extrémité, à peine 5 % expriment une confiance totale. Cette donnée prolonge logiquement la précédente, mais elle change de nature : on quitte le terrain de l'évaluation politique d'un accord pour entrer dans celui, plus immédiat, du choix de consommation. Près de trois Français sur quatre, en pratique, considèrent qu'une viande étiquetée « origine Brésil » ou « origine Argentine » est, en soi, un produit dans lequel ils ne placent pas leur confiance.

Cette défiance n'est pas le fruit d'un préjugé national à l'égard des pays producteurs : elle vise la viande, et plus largement les filières d'élevage industriel intensif. Elle traduit un réflexe consommateur structuré par deux décennies de scandales sanitaires (encéphalopathie spongiforme bovine, dioxine, viande de cheval, salmonelles, et plus récemment des révélations sur la filière brésilienne) qui ont durablement éveillé la vigilance du public à l'égard de la chaîne alimentaire.

IV. La préoccupation sur les conditions de production

Question 3 Êtes-vous préoccupé par les conditions de production de la viande brésilienne ?
« Êtes-vous préoccupé par les conditions de production de la viande brésilienne importée en France (déforestation, usage d'antibiotiques, contrôles sanitaires) ? »



Sondage Norstat / Institut pour le Progrès — 1 002 Français — 26-27 avril 2026

Une triple préoccupation : sanitaire, environnementale, éthique

77 % des répondants se disent préoccupés par les conditions de production de la viande brésilienne, dont 38 % « très préoccupés ». Le seuil franchi ici est intéressant : la préoccupation porte explicitement sur trois dimensions que la formulation de la question liste, déforestation, usage d'antibiotiques, contrôles sanitaires, et qui correspondent aux trois grands chefs d'accusation portés contre la filière exportatrice brésilienne par les enquêtes journalistiques et les rapports d'organisations non gouvernementales.

C'est dire que la préoccupation n'est pas vague : elle a un objet, et un objet documenté. L'opinion française ne s'inquiète pas d'une « viande venue de loin » en général ; elle s'inquiète de pratiques précisément identifiables : la conversion de terres forestières amazoniennes ou du Cerrado en pâturages, qui contredit frontalement les engagements climatiques européens ; le recours à des promoteurs de croissance interdits en Europe pour des raisons de santé publique et d'antibiorésistance ; et les défaillances avérées de la chaîne de contrôle sanitaire, illustrées par plusieurs scandales retentissants au cours de la dernière décennie.

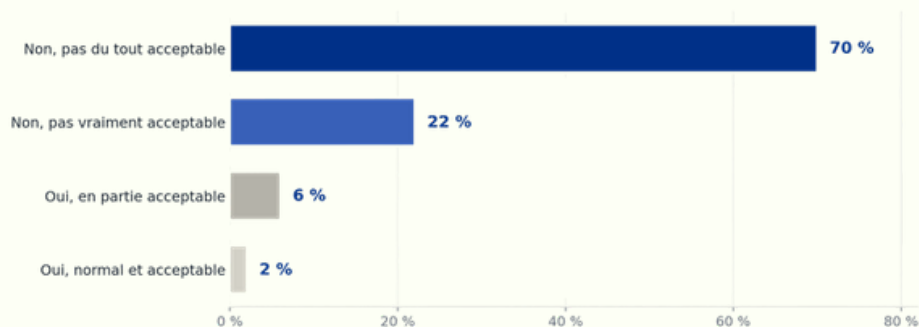
Lue sous l'angle commercial, cette défiance constitue paradoxalement une opportunité considérable pour les filières européennes, à condition qu'elles sachent la documenter. La traçabilité, l'étiquetage clair de l'origine, les indications géographiques protégées, la certification sanitaire et environnementale ne sont pas des contraintes décoratives : elles sont l'avantage compétitif central que l'Europe et la France peuvent faire valoir face à des produits importés moins-disants. Encore faut-il que la chaîne de distribution, restauration hors-domicile, restauration collective, transformation industrielle, joue effectivement le jeu de la transparence d'origine, ce qui est loin d'être systématiquement le cas aujourd'hui.

On touche là à l'un des points aveugles de la régulation actuelle. La défiance exprimée par les consommateurs ne se traduira en décision d'achat que si l'origine est rendue visible, ce qui plaide pour un étiquetage de l'origine renforcé, étendu à la restauration et aux produits transformés, et pour un contrôle effectif de cet étiquetage. Sans cette traçabilité, la défiance reste théorique : le consommateur, faute d'information, achètera ce qui est sur l'étal sans savoir d'où il vient.

V. Le refus d'une importation à deux vitesses

Question 4 Une viande importée échappant aux normes européennes est-elle acceptable ?

« Trouvez-vous acceptable que de la viande importée en France ne respecte pas les mêmes normes sanitaires, environnementales et de bien-être animal que celles imposées aux agriculteurs européens ? »



Le seuil le plus élevé de toute l'enquête

Avec 70 % de répondants qui jugent « pas du tout acceptable » la différence de traitement entre producteurs européens et viandes importées, cette question enregistre le plus haut niveau d'intensité de toute l'enquête. C'est, plus encore que les autres, un point d'unanimité morale : l'idée qu'on impose aux agriculteurs européens un cahier des charges environnemental, sanitaire et de bien-être animal exigeant, et qu'on accepte simultanément, sur le même marché, des produits qui ne respectent pas ces règles, heurte un sens commun de la justice.

À peine 2 % des répondants jugent cette différence « normale et acceptable ». Cette frange-là correspond statistiquement à ce que tout sondage enregistre comme « bruit de fond » : il serait imprudent de l'interpréter comme l'expression d'un courant d'opinion structuré.

Le « level playing field » comme exigence démocratique

Le concept anglo-saxon de level playing field (terrain de jeu équitable) n'est pas une coquetterie de juriste : c'est l'une des conditions canoniques de la légitimité du libre-échange. La théorie ricardienne des avantages comparatifs ne fonde la prospérité mutuelle des échanges que dans un cadre où les producteurs jouent selon des règles comparables, où les coûts révèlent une productivité, non une dérégulation. Le moment où une partie produit dans le respect d'exigences environnementales, sanitaires et sociales coûteuses, tandis que l'autre s'en affranchit, ce moment-là le commerce cesse d'être un échange mutuellement bénéfique pour devenir un transfert de richesse vers la moins-disante. Ce que les Français rejettent à 92 %, c'est précisément cette logique de transfert. Ils n'opposent pas le local à l'importé par principe ; ils refusent une asymétrie qu'aucune théorie économique sérieuse ne soutient. Là encore, leur position est libérale au sens noble du terme : elle exige que le marché soit véritablement concurrentiel, c'est-à-dire que les conditions de la concurrence soient comparables.

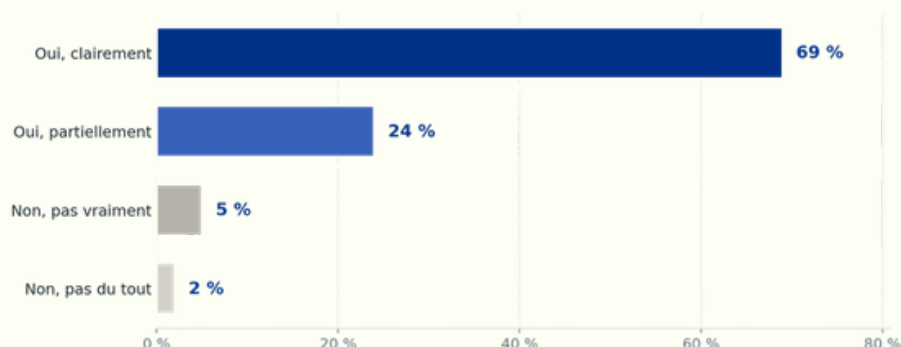
Le risque de fuite réglementaire

Importer sans imposer la réciprocité des normes ne fait pas que désavantager le producteur européen : à terme, cela mine la régulation elle-même. Pourquoi un éleveur français supporterait-il, indéfiniment, un cahier des charges plus lourd que celui de son concurrent brésilien si le marché traite les deux productions comme équivalentes ? La pression politique pour aligner les normes par le bas devient inévitable. C'est ce qu'on appelle le risque de fuite réglementaire (regulatory leakage) : un acquis environnemental, sanitaire ou social en Europe finit par être contourné non parce qu'il est aboli, mais parce qu'une part croissante de la consommation y échappe. À 92 %, l'opinion française signifie qu'elle ne validera pas ce mécanisme. Elle envoie aux décideurs un avertissement clair : si l'on doit choisir entre démanteler les normes européennes ou refuser l'asymétrie aux frontières, la seconde branche du dilemme l'emporte.

VI. Une concurrence jugée massivement déloyale

Question 5 Y a-t-il concurrence déloyale envers les éleveurs européens ?

« Les conditions de production de la viande brésilienne, dont la quasi-totalité des exportations est dominée par un groupe industriel en partie contrôlé par l'État brésilien, constituent-elles une concurrence déloyale face aux éleveurs européens ? »



Sondage Norstat / Institut pour le Progrès — 1 002 Français — 26-27 avril 2026

Le poids du quasi-monopole d'État

93 % des répondants dont 69 % qui répondent « oui, clairement » - qualifient de concurrence déloyale la situation où un groupe industriel en partie contrôlé par l'État brésilien domine la quasi-totalité des exportations vers l'Europe, avec des règles de production différentes. Cette donnée mérite d'être lue attentivement : elle introduit dans le débat une dimension qui, jusqu'ici, restait marginale dans la discussion publique - celle de la structure de marché du côté des exportateurs.

Le débat français sur le Mercosur a longtemps été cadré comme un face-à-face entre consommateurs européens cherchant des prix bas et producteurs européens demandant la protection de leurs revenus. Cette enquête fait apparaître un troisième terme : l'identité de l'acteur qui, de l'autre côté de l'Atlantique, capte la rente d'export. Lorsque cette rente est concentrée dans un groupe à participation étatique, on ne peut plus parler d'un libre-échange opposant des PME ou des coopératives à des PME ou des coopératives. On parle d'un échange entre un tissu d'éleveurs européens, atomisé par construction, et une structure quasi-monopolistique adossée à un État.

L'analogie automobile : enseignements croisés

L'analogie avec la filière automobile et les véhicules chinois, évoquée dans l'éditorial de cette note, n'est pas un parallèle de circonstance. C'est la même configuration : d'un côté, une industrie européenne fragmentée, soumise à des règles environnementales, sociales et fiscales contraignantes, et privée d'un soutien public comparable à celui dont disposent ses concurrents ; de l'autre, une industrie organisée par un État stratège, adossée à des subventions massives, à un marché intérieur captif et à une orientation politique de la filière.

Le résultat est connu : l'industrie européenne perd des parts de marché, doit mendier des aides ponctuelles à Bruxelles, et finit par solliciter le rétablissement de droits de douane antidumping qui arrivent souvent trop tard. La filière viande européenne pourrait emprunter exactement la même trajectoire si l'on ne tire pas, dès maintenant, les leçons de l'expérience automobile. Le moment de la décision, en politique commerciale, est toujours celui de la mise en place de l'accord, pas celui où le marché européen aura déjà été reconfiguré.

JBS : anatomie d'un champion d'État

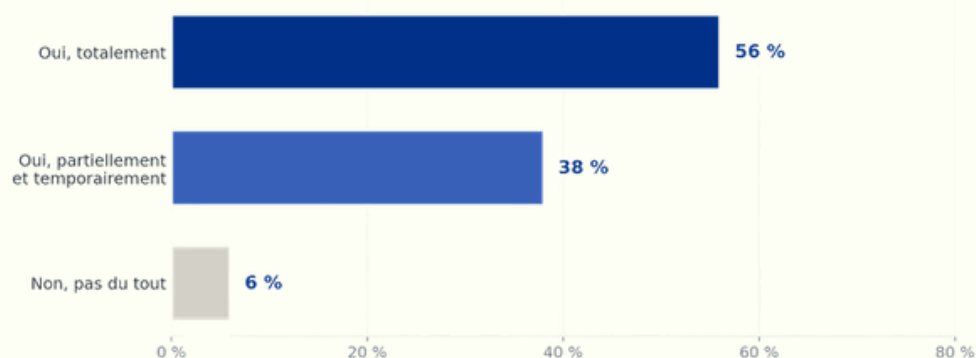
L'opérateur en question a un nom : JBS. Fondée en 1953 dans l'État brésilien de Goiás, l'entreprise était encore au tournant des années 2000 un acteur essentiellement national. En vingt ans, elle est devenue un empire planétaire, premier producteur mondial de viande, présent dans une quinzaine de pays, employant près de 250 000 salariés et contrôlant plus de deux cents unités de production. Son chiffre d'affaires, qui s'élevait à environ 12 milliards d'euros en 2009, a dépassé 76 milliards d'euros en 2025, soit un ordre de grandeur au-dessus du leader européen comparable, le groupe français LDC (environ 7 milliards d'euros). Cette ascension fulgurante n'est pas le produit du seul marché : elle a été massivement adossée à la banque publique brésilienne BNDES, qui a injecté entre 2004 et 2016 l'équivalent de près de neuf milliards de reais en crédits directs et indirects, finançant à des conditions hors marché les acquisitions internationales du groupe, Swift Armour en Argentine en 2005, Swift & Company aux États-Unis en 2007, Pilgrim's Pride en 2009, puis l'Australie, la Belgique, l'Italie, le Royaume-Uni.

L'enquête publiée par le Figaro le 27 avril 2026 documente précisément l'enjeu désormais européen. JBS détient déjà Moy Park au Royaume-Uni, Rigamonti en Italie, BioTech Foods en Espagne, et opère depuis les Pays-Bas et l'Angleterre via des filiales de trading qui pourraient demain lui permettre d'être présente des deux côtés de la chaîne, exportatrice depuis le Brésil et importatrice en Europe. Surtout, le mécanisme institutionnel issu de l'acte d'exécution du 20 avril ouvre la perspective d'une captation massive des contingents préférentiels par le seul JBS, à laquelle aucun importateur européen ne pourra se soustraire faute d'autre source d'approvisionnement bénéficiant du tarif réduit.

VII. Un appel quasi-unanime à la suspension de l'accord

Question 6 Faut-il suspendre l'accord UE-Mercosur ?

« Faut-il suspendre ou bloquer l'accord UE-Mercosur sur le volet agricole tant que des garanties strictes ne sont pas apportées ? »



Sondage Norstat / Institut pour le Progrès — 1 002 Français — 26-27 avril 2026

La synthèse politique de l'enquête

94 % des répondants demandent la suspension de l'application de l'accord UE-Mercosur tant que des garanties strictes ne sont pas apportées. Près de six Français sur dix (56 %) demandent une suspension totale, contre 38 % qui souhaitent une suspension partielle et temporaire. Seuls 6 % s'y opposent. Cette question constitue la synthèse politique de l'enquête : elle traduit en demande d'action toutes les évaluations recueillies dans les questions précédentes.

La distinction entre suspension « totale » et suspension « partielle et temporaire » mérite d'être commentée. La majorité absolue (56 %) qui choisit la suspension totale exprime une exigence ferme : tant que les conditions ne sont pas modifiées en profondeur, l'accord ne doit pas s'appliquer. Les 38 % qui se prononcent pour une suspension partielle et temporaire expriment une position plus pragmatique : ils acceptent l'idée d'un accord, sous réserve qu'une renégociation aboutisse à des garanties effectives. Pris ensemble, ces deux blocs forment une coalition d'opinion massive autour d'une exigence simple : pas d'application en l'état.

Que veut dire concrètement « suspendre » ?

La suspension d'un accord commercial européen peut prendre plusieurs formes juridiques : refus de ratification par un ou plusieurs États membres, opposition au Parlement européen, déclenchement de clauses de sauvegarde sectorielles, suspension d'application provisoire en cas de manquement aux conditions de l'accord. L'opinion publique ne tranche évidemment pas entre ces modalités techniques ; mais elle envoie un mandat clair à ceux qui les détiennent : « utilisez les instruments à votre disposition pour empêcher l'entrée en vigueur de l'accord en l'état actuel ».

VIII - Un signal français et européen sur la mondialisation

Le Mercosur comme révélateur, non comme exception

Lue isolément, l'enquête raconte l'histoire d'un accord commercial spécifique rejeté à une majorité écrasante. Lue dans la durée et en contexte européen, elle prend une signification beaucoup plus large : le Mercosur fonctionne ici comme un révélateur d'un sentiment qui s'est progressivement structuré chez les Européens depuis une quinzaine d'années et qui dépasse de très loin la question agricole.

Ce sentiment tient en une phrase : la mondialisation, telle qu'elle a été pratiquée depuis trois décennies, a profité davantage à d'autres puissances qu'à l'Europe. La désindustrialisation des territoires, la montée en dépendance vis-à-vis de la Chine notamment pour les composants stratégiques, l'effacement européen sur les technologies critiques, le décrochage de productivité par rapport aux États-Unis, la dépendance énergétique avant 2022 et désormais l'asymétrie agricole : ces phénomènes ne forment pas une liste de griefs disparates, ils dessinent une ligne. Et cette ligne, l'opinion européenne ne veut plus la suivre.

Ce n'est pas du protectionnisme, c'est une demande de stratégie

Il serait commode, pour les défenseurs du statu quo, de classer ces résultats dans la catégorie « poussée protectionniste » et d'en conclure qu'il faut tenir bon contre les humeurs de l'opinion. Cette lecture est paresseuse. Les Français ne demandent pas la fermeture des frontières : ils demandent que l'ouverture des frontières soit pensée stratégiquement plutôt que mécaniquement. La nuance est immense.

Une politique commerciale stratégique, c'est une politique qui sélectionne ses partenaires en fonction de la comparabilité des règles, qui négocie en posant les exigences environnementales, sanitaires et sociales comme des préalables, non comme des accessoires, qui se dote d'instruments de défense commerciale efficaces et rapides, qui construit en parallèle les capacités productives indispensables à l'autonomie stratégique européenne. Rien de tout cela ne s'oppose au libre-échange : tout cela en conditionne la viabilité de long terme.

Sortir du « logiciel de libre concurrence » : un changement de doctrine

Plusieurs voix, parmi les plus exigeantes au sein du débat européen, vont plus loin et invitent à un changement de doctrine commerciale. L'eurodéputée Céline Imart, agricultrice et spécialiste des dossiers agricoles au Parlement européen, a synthétisé l'enjeu de manière particulièrement nette dans les colonnes du Journal du Dimanche en avril 2026 : l'Union européenne, dit-elle, est restée prisonnière d'un logiciel de libre concurrence à un moment où ses partenaires, eux, ont basculé dans la logique de la puissance et de la diplomatie économique. Cette asymétrie n'est pas une question de bonne ou de mauvaise volonté : c'est une question de cadre conceptuel.

L'angle mort : les boulets que l'État met aux pieds des producteurs européens

Il ne suffit pas, pour rendre crédible une politique commerciale exigeante, d'imposer des conditions aux partenaires. Il faut, parallèlement, que les producteurs européens disposent eux-mêmes des moyens de la concurrence. C'est l'un des angles morts récurrents du débat français : la difficulté de l'éleveur, du céréalier ou du maraîcher à survivre face à la concurrence ne tient pas qu'au moins-disant des partenaires commerciaux. Elle tient aussi, et largement, à l'environnement fiscal et réglementaire dans lequel il opère.

La pression fiscale est en France l'une des plus élevées de l'OCDE. Les charges sociales sur le travail figurent parmi les plus lourdes d'Europe. La densité réglementaire qui empile les normes nationales sur les normes européennes, ajoute des sur-transpositions à chaque directive et multiplie les obligations déclaratives transforme l'acte productif en parcours d'obstacles. Aucun producteur français ne peut affronter à armes égales un concurrent qui subventionne, libère et oriente sa filière, lorsque son propre État alourdit, complexifie et dévalorise la sienne.

C'est pourquoi la suspension de l'accord UE-Mercosur, si elle est nécessaire, ne saurait constituer un point d'arrivée. Elle n'est qu'un préalable. La vraie question politique posée par cette enquête est celle d'un choc de compétitivité interne, sans lequel toute politique de défense commerciale, aussi vigoureuse soit-elle, n'aboutirait qu'à reporter l'échéance.

Pompidou, et l'oubli d'une exigence

En 1969, à l'occasion de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, Georges Pompidou rappelait une évidence que les décennies suivantes ont en partie oubliée : si les Français ouvraient leurs frontières, c'était pour gagner. La phrase paraît banale ; elle est en réalité programmatique. Elle pose que l'ouverture commerciale n'est pas une fin en soi, mais un moyen mis au service d'une ambition nationale, d'une stratégie productive, d'une capacité à conquérir des marchés et à attirer la richesse plutôt que de l'exporter.

Cette exigence, l'ouverture pour gagner, et non l'ouverture par principe, est précisément ce qui manque à la conduite européenne récente. L'Union européenne a multiplié les accords commerciaux sans toujours s'assurer que ses producteurs étaient en condition d'en tirer parti, ni que ses partenaires respectaient des règles comparables. Le résultat est aujourd'hui sous nos yeux : un continent qui se vit comme la variable d'ajustement de la mondialisation, plutôt que comme l'une de ses forces motrices.

L'ouverture commerciale n'est pas une fin en soi, mais un moyen mis au service d'une ambition. Si les Français ouvrent leurs frontières, c'est pour gagner.

Un consensus à saisir

L'opinion mesurée par cette enquête ouvre une fenêtre politique rare. Elle dégage un consensus qui transcende les clivages partisans, qui ne se laisse pas réduire à une posture protectionniste, et qui formule une demande argumentable en termes économiques aussi bien que démocratiques. Elle place les dirigeants européens, et au premier chef les dirigeants français, devant un choix simple : suivre ce mouvement, ou s'y opposer. Suivre, ce n'est pas céder ; c'est entendre une demande de cohérence et la traduire en politique. S'opposer, c'est choisir de ratifier en l'état un accord rejeté par 94 % des citoyens — et accepter d'en assumer les conséquences politiques, qui ne tarderaient pas, dans le contexte européen actuel, à se manifester. Ce que cette enquête signale aux dirigeants, c'est qu'on ne peut pas indéfiniment persister dans une orientation que l'opinion réfute aussi massivement, sans entamer durablement la confiance dans l'Union européenne elle-même

Les pistes de recommandations de l'Institut pour le Progrès

Au terme de cette analyse, l'Institut pour le Progrès formule huit recommandations destinées à traduire en politique publique le signal massif envoyé par les Français. Elles s'organisent en deux temps : quatre mesures de court terme portant directement sur le dossier Mercosur, et quatre orientations de long terme visant à restaurer les conditions de compétitivité des producteurs européens. Ces deux volets sont indissociables : exiger la réciprocité aux frontières sans alléger les contraintes pesant sur nos propres filières condamnerait nos producteurs à rester handicapés ; alléger ces contraintes sans exiger la réciprocité reviendrait à entrer dans une course au moins-disant que l'Europe perdrait. C'est l'articulation des deux qui dessine une réponse cohérente.

Recommandation 1 – Engager un choc de simplification réglementaire

La densité réglementaire qui pèse sur les producteurs européens, par empilement des normes nationales, européennes et des sur-transpositions, doit faire l'objet d'un audit systématique et d'un programme de simplification ambitieux. L'objectif n'est pas la déréglementation pour elle-même, mais l'élimination des obligations redondantes, contradictoires ou disproportionnées qui handicapent l'acte productif sans gain démontré pour la sécurité ou l'environnement.

Recommandation 2 – Alléger la fiscalité de la production

Les charges sociales et fiscales pesant sur le travail productif et l'investissement productif en Europe, et tout particulièrement en France, doivent être réexaminées dans une perspective de compétitivité internationale. Aucune politique commerciale, si exigeante soit-elle, ne peut compenser un désavantage fiscal structurel face à des concurrents subventionnés et fiscalement avantagés.

Recommandation 3 – Suspendre l'application provisoire de l'accord sur son volet agricole

Tant que les conditions de production des viandes importées ne sont pas alignées sur les standards européens (interdiction des promoteurs de croissance antibiotiques, traçabilité, contrôles sanitaires effectifs sur le territoire d'origine, garanties anti-déforestation conformes au RDUE), l'application provisoire de l'accord sur ses chapitres agricoles doit être suspendue. Ce n'est pas un refus du commerce ; c'est l'application stricte des conditions que l'Union s'est elle-même fixées.

Recommandation 4 – Renforcer les contrôles aux frontières et sur le terrain

L'Union doit conditionner l'ouverture de ses frontières à la capacité de sa direction générale de la santé (DG SANTE) et ses agences sanitaires de moyens d'audit renforcés sur le territoire des pays exportateurs, avec un droit d'inspection inopinée et des sanctions automatiques en cas de non-conformité. Sans capacité de contrôle, aucune norme n'est crédible.

Les pistes de recommandations de l'Institut pour le Progrès

Au terme de cette analyse, l'Institut pour le Progrès formule huit recommandations destinées à traduire en politique publique le signal massif envoyé par les Français. Elles s'organisent en deux temps : quatre mesures de court terme portant directement sur le dossier Mercosur, et quatre orientations de long terme visant à restaurer les conditions de compétitivité des producteurs européens. Ces deux volets sont indissociables : exiger la réciprocité aux frontières sans alléger les contraintes pesant sur nos propres filières condamnerait nos producteurs à rester handicapés ; alléger ces contraintes sans exiger la réciprocité reviendrait à entrer dans une course au moins-disant que l'Europe perdrait. C'est l'articulation des deux qui dessine une réponse cohérente.

Recommandation 5 – Imposer un étiquetage de l'origine étendu

L'étiquetage de l'origine doit être étendu de manière contraignante à la restauration hors-domicile, à la restauration collective et aux produits transformés. La défiance des consommateurs ne peut s'exercer dans le choix d'achat que si l'information est lisible sur le point de vente. C'est une mesure de transparence qui ne coûte rien aux finances publiques et profite directement aux filières européennes traçables.

Recommandation 6 – Bâtir une véritable préférence européenne stratégique

À l'instar de ce que les États-Unis pratiquent dans plusieurs filières par leurs *Buy American Acts* ou ce que la Chine organise par ses politiques industrielles, l'Union européenne pourrait assumer une préférence européenne dans les secteurs stratégiques, agriculture incluse, par les marchés publics, les contrats de restauration collective, les politiques agricoles communes et les soutiens à l'investissement. Cette préférence n'est pas du protectionnisme : c'est l'instrument banal d'une politique industrielle assumée.

Recommandation 7 – Réorienter la politique commerciale vers les partenaires comparables

La politique commerciale européenne doit prioriser les accords avec des partenaires dont les standards de production, le cadre démocratique et l'État de droit sont comparables aux nôtres. C'est dans cette catégorie de partenaires que les avantages comparatifs s'expriment dans des conditions véritablement mutuellement bénéfiques. Avec les autres, le commerce reste possible, mais à des conditions négociées au cas par cas, et toujours adossées à des mécanismes de défense commerciale rapides et effectifs.

Recommandation 8 – Activer et durcir la clause miroir

Le principe de réciprocité des normes, la « clause miroir », doit cesser d'être une déclaration d'intention pour devenir un instrument juridique opérationnel. Toute importation alimentaire dans l'Union doit respecter, en pratique et de manière contrôlable, les mêmes exigences sanitaires, environnementales et de bien-être animal que celles imposées aux producteurs européens. Les exceptions et tolérances actuelles doivent être réexaminées.

NOTE D'ANALYSE

LES FRANÇAIS ET LE TRAITÉ DU MERCOSUR : LE REJET D'UN MAUVAIS LIBRE-ÉCHANGE

Étude exclusive Norstat pour l'Institut pour le Progrès

<https://www.institutpourleprogres.fr>